



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
25 février 2010
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 28 octobre 2009, à 10 heures.

Président : M. Mohamed Cherif Diallo (Vice-Président). (Guinée)

Sommaire

Point 50 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Point 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Park In-kook (République de Corée), M. Mohamed Cherif Diallo (Guinée), Vice-Président, assume la Présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 50 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (A/64/64-E/2009/10)

1. **M. Daoud** (Soudan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que si les technologies de l'information et des communications (TIC) offrent de vastes possibilités d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement socioéconomique, le fossé technologique qui sépare les pays en développement des pays développés est considérable. Les promesses de développement dont la science et la technologie sont porteuses ne se sont toujours pas matérialisées pour la majorité des populations pauvres. L'une des grandes difficultés auxquelles les pays en développement se trouvent confrontés a trait à l'établissement de liens entre la création de connaissances et le développement.

2. Il déplore le fait que le Sommet mondial sur la société de l'information n'a pas donné l'impulsion nécessaire. Il importe que la communauté internationale appuie les efforts en vue de mobiliser la puissance de la technologie pour aider à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et à la pleine application des conclusions de ce sommet.

3. Les TIC sont un puissant instrument de développement socioéconomique et offrent de nombreuses possibilités aux couches défavorisées de la société. Leur bonne utilisation pourrait aider les pays à éliminer la pauvreté et à atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les Objectifs du millénaire pour le développement. Il conviendrait donc de veiller davantage au transfert de ces technologies aux pays en développement et à la diffusion de TIC à l'intérieur même de ces pays. Les TIC sont d'une importance vitale si l'on veut que les pays en développement participent à l'économie mondiale et tirent profit des bienfaits de la mondialisation. Le paragraphe 9 de la résolution 62/201 de l'Assemblée générale souligne un aspect essentiel du rôle du système des Nations Unies à cet égard.

4. Il importe que le système des Nations Unies et la communauté internationale prennent des mesures

concrètes afin de faciliter le suivi et l'application des conclusions du Sommet mondial et d'autres mandats approuvés à l'échelle internationale en ce qui concerne les TIC. En accroissant l'appui apporté au Fonds mondial de solidarité numérique et en s'attachant davantage à réduire le coût des TIC et au renforcement des capacités, on faciliterait une utilisation et une application accrues de ces technologies.

5. La grande importance accordée au développement par les conclusions du Sommet mondial reste particulièrement pertinente en regard de l'action internationale engagée pour atteindre des objectifs de développement approuvés à l'échelle internationale, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le suivi et la mise en œuvre devraient s'inscrire dans ce contexte. Le Groupe garde l'espoir que l'application pleine et efficace des conclusions des deux phases du Sommet mondial permettra aux pays en développement de tirer pleinement profit des TIC. Le système des Nations Unies devra se concentrer sur le suivi des progrès et sur les mesures qui suivront afin de faciliter l'avènement d'une société de l'information axée sur le développement.

6. **M^{me} Becker** (Suède), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats – la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie; des pays engagés dans un processus de stabilisation et d'association – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie; ainsi que de l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, dit que l'Union européenne reconnaît les énormes possibilités offertes par les TIC en matière de promotion du développement socioéconomique et de contribution à la réalisation des objectifs internationaux. À cet égard, l'Union européenne est favorable au renforcement des capacités, aux mesures de sécurité et, en particulier, aux initiatives régionales concernant les TIC.

7. L'Union européenne attache une grande importance aux engagements et aux actions découlant des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information. Deux aspects particuliers – le fonctionnement de l'Internet et sa gouvernance, et la fracture numérique – ont eu un profond impact sur le développement et la réduction de la pauvreté. L'Union européenne est consciente de l'énorme potentiel qu'offrirait un Internet mondial plus ouvert et plus abordable, et reconnaît le rôle du Forum sur la gouvernance de l'Internet [Internet Governance Forum

(IGF)] à cet égard. L'oratrice souligne l'importance de la quatrième réunion de l'IGF qui doit se tenir à Charm El Cheikh (Égypte) en novembre 2009, et se félicite de la décision de tenir la prochaine réunion en Lituanie en 2010 et de l'offre du Kenya d'accueillir la réunion de 2011. Le sort de cette dernière réunion dépendra de la décision de prolonger ou non le mandat de l'IGF au delà de 2010. L'IGF offre une occasion unique aux principales parties prenantes de l'Internet d'échanger des idées et des données d'expérience et de comparer les meilleures pratiques et solutions, ce qui devrait leur permettre d'agir rapidement et de façon novatrice afin d'assurer la poursuite du développement de l'Internet tout en préservant sa nature dynamique. L'Union européenne est donc favorable à l'idée de renouveler le mandat de l'IGF.

8. L'Internet est devenu un élément critique de l'infrastructure stratégique des sociétés. Les TIC font partie intégrante de l'infrastructure économique, aux côtés de l'infrastructure physique et de l'énergie. En outre, l'Internet peut être utilisé pour appuyer les efforts consacrés à répondre aux grands problèmes mondiaux et nationaux. L'Union européenne est consciente de l'inégalité d'accès à l'infrastructure des communications, en particulier en Afrique subsaharienne, et de la nécessité d'investir dans l'édification de réseaux régionaux et transfrontières de base et dans des infrastructures nationales qui fonctionnent. À cet égard, l'Union européenne se rend compte qu'il importe de créer des conditions propices, ce qui comprend un cadre réglementaire favorable et le renforcement des capacités.

9. Dans certains pays, le coût élevé d'accès à l'Internet fait obstacle à une utilisation efficace des TIC. La déréglementation et la libéralisation des marchés nationaux favoriseraient le jeu de la concurrence et la baisse des prix. L'insuffisance de ressources financières extérieures à investir rend d'autant plus importantes les politiques nationales et la mobilisation des ressources intérieures pour accroître l'accès aux TIC. Une utilisation intersectorielle plus poussée des câbles à fibres optiques dont dispose le secteur public est une solution qui ne nécessite pas de nouveaux investissements énormes. Elle mentionne également la pose de câbles sous-marins au large de l'Afrique de l'Est qui offre d'énormes possibilités de stimuler le développement de réseaux régionaux, et l'établissement de centres nationaux et régionaux d'échanges sur Internet, qui a fait baisser le coût

d'accès à l'Internet et amélioré la rapidité et la qualité du service, tout en favorisant le développement de contenu local et la diversité sur le web. Le plus gros obstacle à un plus large accès aux TIC n'est pas le manque d'investissement en soi, mais plutôt le manque de propositions détaillées d'investissement et de conditions propices à l'investissement. En outre, il importe de renforcer la coopération et les partenariats entre parties prenantes et de promouvoir la coopération entre le secteur public, la société civile et le secteur privé.

10. Le débat sur les TIC est passé de la fracture numérique au fossé de la large bande. Bien qu'un plus grand nombre que jamais de pays en développement aient aujourd'hui accès à l'Internet, la lenteur de cet accès par ligne commutée fait obstacle à l'utilisation des services et applications de l'Internet. Même dans les régions à connectivité TIC raisonnable, l'accès peut varier entre zones urbaines et rurales. Cette inégalité se fait sentir sur les couches les plus pauvres de la population. L'Union européenne attache une grande importance à combattre à la fois la fracture numérique et le fossé de la large bande.

11. L'Union européenne a l'intention de tenir compte des recommandations de politique de l'Agenda de Tunis pour la Société de l'information dans sa politique de développement. La liberté d'expression et la libre circulation de l'information, des idées et des connaissances sont en effet essentielles pour la société de l'information. En outre, les TIC offrent d'énormes possibilités d'expansion de l'accès à une éducation de qualité, de développement de l'alphabétisme et de l'éducation primaire universelle et de promotion du processus d'éducation, jetant ainsi les bases d'une société de l'information pleinement ouverte à tous et axée sur le développement, ainsi qu'à une propagation du savoir respectueuse des diversités culturelles et linguistiques.

12. L'égalité d'accès, y compris entre les sexes, est essentielle à tout effort visant à combler le fossé numérique. L'Union européenne s'efforcera de promouvoir un consensus mondial sur l'importance des droits de l'homme dans la société de l'information.

13. Enfin, l'Union européenne appuie les initiatives régionales de développement de l'infrastructure TIC et d'amélioration de l'accès aux TIC. Ces initiatives sont de la plus haute importance pour améliorer la connectivité et favoriser le développement de

l'e-gouvernement, de l'e-santé, de l'e-éducation et de l'e-commerce.

14. **M^{me} Wahab** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui appuie la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le développement des TIC fait partie intégrante du processus de mondialisation et de promotion du développement économique, social et culturel. Or, de nombreuses régions du monde et de nombreuses couches de la société restent coupées de ces technologies. Il importe que les pays collaborent afin de développer un secteur des TIC et de combler le fossé numérique. À cet égard, elle souligne qu'il importe de mettre en œuvre les conclusions du Sommet mondial sur la Société de l'information et exprime le soutien de l'ANASE à l'Engagement de Tunis et à la Déclaration de principes – Construire une Société de l'information : un défi mondial pour le nouveau millénaire.

15. Le développement des TIC reste une priorité pour l'ANASE, qui est résolue à créer une Communauté de l'ANASE connectée, dynamique et sûre par la fourniture d'un accès universel à l'infrastructure et aux services des TIC. Pour ce faire, elle a identifié un certain nombre de mesures visant à promouvoir le développement et l'utilisation des TIC, notamment la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités afin d'accroître les aptitudes à utiliser ces technologies, de promouvoir leur bonne utilisation, en particulier celle de l'Internet; d'encourager l'introduction des TIC à tous les niveaux de l'enseignement, de renforcer l'utilisation des TIC afin de promouvoir l'e-apprentissage et de développer une main d'œuvre possédant de solides compétences en TIC. Par ailleurs, les dirigeants de l'ANASE ont approuvé le Plan de travail de la deuxième Initiative d'intégration de l'ANASE [Initiative for ASEAN Integration (IAI)], qui porte sur la période 2009-2015 et identifie le développement de l'utilisation des TIC comme un élément essentiel de la stratégie de développement des ressources humaines de l'association. Le premier Plan de travail de l'IAI, qui couvrait la période 2002-2008, a permis de réaliser de gros progrès dans le secteur des TIC. Par ailleurs, l'ANASE s'efforce de promouvoir la coopération afin de mettre en place une connexion à large bande à travers tous ses pays. Pour ce faire, elle a entrepris d'accélérer le développement et la mise en place de

connexions rapides à large bande entre les infrastructures nationales de l'information de ses pays membres et de renforcer la coopération entre les principaux secteurs aux niveaux régional et international.

16. Enfin, l'oratrice tient à exprimer sa gratitude à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres institutions du système des Nations Unies pour leurs efforts en vue de combler le fossé numérique et de promouvoir l'utilisation des TIC comme moyen d'accroître la productivité et de promouvoir l'e-apprentissage. L'Organisation des Nations Unies et ses organes subsidiaires jouent un rôle vital dans la promotion et l'expansion du secteur des TIC. La délégation de l'ANASE est prête à collaborer avec d'autres délégations afin de définir une réponse efficace et durable aux défis et aux possibilités de construire une société de l'information véritablement mondiale pour le bien de tous les peuples.

17. **M. Sharma** (Népal), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, déclare que les progrès des TIC offrent d'énormes possibilités de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de développement socioéconomique pour les pays les moins avancés. Si elles sont utilisées efficacement, les innovations récentes des TIC pourraient contribuer de façon déterminante à résoudre les problèmes de développement qui se posent à ces pays. Les TIC favorisent la compétitivité, encouragent l'inclusion sociale, confèrent des pouvoirs aux individus et font baisser le coût de l'activité économique et, par conséquent, du développement. Elles sont en outre un instrument d'éducation et de communication pour les communautés rurales.

18. La promesse de développement dont étaient porteuses les TIC reste en grande partie non réalisée pour la plupart des habitants des pays les moins avancés. En fait, les TIC ont accentué l'écart entre riches et pauvres. La disparité de pénétration et d'accessibilité des TIC entre pays développés et en développement est énorme et encore plus prononcée entre les pays développés et les pays les moins avancés, qui sont de plus en plus marginalisés dans le secteur des TIC. La fracture numérique menace la poursuite d'un développement durable par ces pays.

19. Les habitants des pays en développement, en particulier les populations pauvres des régions rurales,

ont besoin d'un accès facile et peu coûteux aux TIC. À cet égard, il importe que l'Agenda de Tunis soit d'urgence mis en œuvre. L'extension des TIC et de l'infrastructure correspondante à la plupart des pays les moins avancés est aujourd'hui une priorité. Toutefois, pour pouvoir acquérir la technologie et les compétences nécessaires à l'utilisation des services et des équipements des TIC, ces pays ont besoin de crédits supplémentaires. Ils ont également besoin d'une aide pour le lancement d'initiatives d'e-gouvernement et d'e-commerce

20. L'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle de premier plan dans la promotion des TIC pour le développement. Il convient de promouvoir la coopération inter-institutions et des actions intégrées au sein du système des Nations Unies. Le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent mettre l'accent sur des politiques et applications des TIC en faveur des pauvres, afin de réduire le fossé numérique. Pour ce faire, il importe d'accorder plus d'attention au rôle des TIC dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et l'élimination de la pauvreté.

21. L'utilisation des TIC pour le développement doit être une responsabilité mondiale. Les besoins particuliers des pays les moins avancés nécessitent une attention particulière. À cet égard, les partenaires au développement se doivent d'accroître leurs transferts de technologie et de ressources aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés. Une information et des communications justes, accessibles à tous et privilégiant les pauvres doivent être au cœur du discours sur le développement. Cela implique un accord mondial plus large sur la voie à suivre et la volonté de mettre les progrès des TIC à la portée de tous sans obstacles artificiels, en accordant une attention plus particulière aux besoins des pays les moins avancés.

22. **M. González Segura** (Mexique), parlant au nom du Groupe de Rio, déclare que les pays de la région ne feront un usage efficace et ne tireront pleinement profit des TIC que lorsque l'analphabétisme et la pauvreté auront été éliminés. En même temps, les TIC pourraient contribuer à éliminer ces fléaux et, par là-même, à progresser dans la poursuite des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les Objectifs du millénaire pour le développement, notamment ceux qui ont trait à l'éducation. La coopération internationale pour le

transfert et la diffusion des TIC doit donc être renforcée.

23. La bonne utilisation des TIC dans tous les pays en développement et l'accès de tous aux marchés internationaux des TIC sont donc essentiels. Il est conscient, en particulier, de la tâche accomplie par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) pour la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la Société de l'information aux échelons national, sous-régional et régional. Il est également sensible aux efforts que consacrent les pays et les organisations à réduire le fossé numérique, notamment en mettant en œuvre des politiques visant à promouvoir l'extension des technologies numériques aux pays en développement

24. Pour beaucoup de pays, le développement des TIC exige un investissement considérable. Souvent, un tel investissement n'est pas possible. Il en appelle aux donateurs et aux organisations multilatérales pour qu'ils continuent d'apporter leur appui aux projets de développement des TIC, en particulier les projets qui favorisent l'inclusion numérique, et souligne l'importance des engagements pris à Tunis à l'égard des mécanismes financiers destinés à combler le fossé numérique, de la gestion de l'Internet et autres questions connexes, et de la mise en œuvre et du suivi des décisions de Genève et de Tunis. À ce propos, il attire l'attention sur la résolution 2008/3 du Conseil économique et social, qui recommande que le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information organise des consultations multipartites ouvertes à tous et ciblées sur la mise en œuvre des paragraphes 3 à 28 de l'Agenda de Tunis relatifs aux mécanismes de financement en vue de relever le défi que représente l'application des technologies de l'information et des communications au service du développement.

25. Il note avec préoccupation la lenteur des progrès dans l'établissement d'un système de gouvernance de l'Internet plus transparent, ouvert et représentatif et souligne la nécessité d'une coopération accrue afin de permettre aux gouvernements de jouer leur rôle et d'exercer leurs responsabilités sur un pied d'égalité à l'égard des questions de politique internationale concernant l'Internet. Le Groupe se félicite des progrès réalisés par l'IGF à cet égard et recommande que son mandat soit reconduit pour une durée supplémentaire de cinq ans. Une utilisation responsable et appropriée des TIC fondée sur le plein respect de la souveraineté

des États engendre des bienfaits pour tous et l'harmonie entre les nations.

26. **M. Chen Ming** (Chine) note avec satisfaction que le fossé numérique a continué à se refermer en 2008, que plus de la moitié de la population mondiale a obtenu au moins un certain niveau de connectivité et que 80 à 90% de la population mondiale vivent à proximité d'un réseau cellulaire.

27. En Chine, le développement des TIC a suivi une trajectoire typiquement chinoise. Depuis la fondation de la République populaire, les TIC se sont profondément transformées, favorisant la croissance économique rapide de la Chine. La Chine s'est dotée d'un réseau d'information et de communications à haute capacité, technologiquement perfectionné et multifonctions qui couvre l'ensemble de son territoire et est relié au monde entier. À la fin de 2008, elle comptait 298 millions d'utilisateurs de l'Internet – dont 270 millions avec accès large bande – et 2 878 millions de sites web. Par ailleurs, le recours aux technologies de troisième génération (3G) a proliféré. Les exploitants chinois devraient investir 450 milliards de renminbi, soit 65 milliards de dollars, dans ces technologies au cours des trois prochaines années. Chaque exploitant devrait attirer entre 50 et 80 millions d'abonnés, ce qui devrait à son tour engendrer une production économique d'une valeur d'environ 1 000 milliards de renminbi. Ces progrès devraient permettre à l'industrie des télécommunications de la Chine de mieux répondre à la crise financière internationale et promouvoir une croissance économique saine et rapide.

28. En juin 2007, les zones rurales de la Chine abritaient les deux tiers de la population mais seulement 37,41 millions d'utilisateurs de réseaux, contre 125 millions pour les zones urbaines. En outre, les habitants des zones rurales avaient au moins trois chaînes de télévision, tandis que certains villages n'avaient même pas un réseau téléphonique. Pour eux, l'accès à large bande n'était encore qu'un rêve lointain.

29. Pour mettre en œuvre les résultats du Sommet mondial sur la Société de l'information et bâtir une société de l'information ouverte, axée sur la population et visant le développement, il importe que la communauté internationale renforce sa coopération et resserre tous les types d'écarts. Pour ce faire, les pays développés doivent accroître leur assistance technique et financière aux pays en développement, encourager la

coopération avec et entre les pays en développement et promouvoir le rôle des TIC dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

30. Par ailleurs, la popularisation des TIC devrait s'accompagner de recherche et développement. L'établissement d'une infrastructure de base de télécommunications reste une priorité pour le développement des régions pauvres et reculées. Les parties prenantes doivent se mobiliser pour diffuser les nouvelles technologies tout en développant des technologies qui répondent aux besoins particuliers des différentes régions.

31. Enfin, il importe que les pays développent une confiance mutuelle, respectent la sécurité, les intérêts et les besoins les uns des autres et coopèrent afin de sauvegarder la sécurité de l'information. Pour ce faire, il faut un mécanisme propre à assurer cette sécurité, le respect de la vie privée et un fonctionnement sans heurts de l'Internet. En outre, il faut améliorer les lois et faire la chasse aux activités malveillantes et au piratage.

32. **M. Lakhel** (Tunisie) déclare que son gouvernement s'emploie activement à rétrécir le fossé numérique et à établir une société de l'information à l'échelon national qui soit ouverte, équilibrée et axée sur le développement économique et l'égalité sociale. En 2009, le taux de pénétration de la téléphonie mobile en Tunisie a dépassé 85 lignes pour 100 habitants, ce qui est l'un des niveaux les plus élevés parmi les pays émergents d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. En outre, entre 2003 et 2008, la Tunisie a fait plus de progrès quant à l'accès à l'Internet que tout autre pays d'Afrique. En 2008, 26,8% de la population utilisait l'Internet et 2,8% avaient l'accès à large bande. Le taux d'accès à large bande d'autres pays émergents ne dépassait pas 1,5%.

33. La Tunisie a également enregistré de bons résultats en ce qui concerne la sous-traitance de biens et de services TIC. La croissance annuelle moyenne des biens TIC est de 22%. Le Président de la Tunisie est résolu à faire des TIC un puissant moteur de croissance socioéconomique et à faire de la Tunisie un centre de sous-traitance des TIC. En fait, il est prévu de construire un ensemble de parcs technologiques au cours des prochaines années.

34. Malgré les progrès réalisés, l'écart créé par la large bande pose un problème réel pour les pays en développement, surtout pour les pays africains, et constitue un handicap pour les entreprises de nombreux

pays, en particulier celles des pays les moins avancés. Les entreprises des pays développés ont 200 fois plus de chances d'avoir un accès à large bande que celles des pays les moins avancés.

35. La fracture numérique est devenue un problème de qualité et de capacité. Le coût de l'Internet et de l'accès à large bande est inversement proportionnel au niveau de développement. Malgré les progrès réalisés aux niveaux national, régional et international, tous les pays ne sont pas en mesure de bénéficier de la révolution numérique. Il importe que la communauté internationale poursuive ses travaux en vue de mettre en œuvre les résultats du Sommet mondial sur la Société de l'information, afin de réduire le fossé numérique et d'instaurer une société de l'information ouverte, équilibrée, sans exclusive et axée sur le développement.

36. **M^{me} Silveira** (Uruguay) estime que les TIC sont étroitement liées au développement. Il est essentiel pour le développement économique et social de réduire le fossé numérique, de même que l'accès à l'information et à la connaissance est indispensable au bon fonctionnement d'une société.

37. En 2007, le gouvernement lancé le Plan CEIBAL, au titre duquel chaque élève et chaque maître des écoles primaires publiques doit recevoir un ordinateur portable et les maîtres de ces écoles doivent recevoir formation, matériels et appui. Il s'agit d'accroître la connectivité et de réduire le fossé numérique, afin de faire de l'Uruguay un chef de file de la technologie de l'information. Ce plan, qui est financé par l'État, vise à améliorer l'enseignement en intégrant la technologie à la classe, à l'école et à la maison. Pour ce faire, le gouvernement a étendu la couverture Internet à l'ensemble du pays.

38. Il y a deux semaines, son gouvernement a atteint son ambitieux objectif de toucher tous les élèves et enseignants du primaire avant la fin de 2009. Plus de 380 000 portables ont été distribués. Les élèves handicapés ont reçu des portables conçus pour répondre à leurs besoins. Les écoles privées qui ont décidé de participer à ce plan ont pu acquérir des prototypes à prix réduit.

39. Le Plan CEIBAL a été suivi du Plan CARDALES, qui vise à étendre l'accès à l'information, aux divertissements, à l'Internet, à la télévision payante et à la téléphonie fixe pour toutes les familles uruguayennes.

40. Enfin, la coopération internationale est essentielle non seulement pour la mobilisation des ressources, mais aussi pour les transferts de technologie, les échanges de données d'expérience et le renforcement des capacités. Le difficile est de convertir les inégalités en possibilités numériques et de faciliter l'accès aux TIC pour les pays et les secteurs de la société les moins favorisés.

41. Pour **M^{me} Bagarić** (Serbie), le potentiel de promotion du développement socioéconomique que recèlent les TIC est considérable. En fait, les TIC permettent d'atteindre les objectifs de développement beaucoup plus efficacement qu'auparavant. Elle se félicite du fait que le fossé numérique a continué à se resserrer en 2008, mais ajoute que de nombreux défis demeurent. Le secteur des TIC doit encore se remettre des effets du ralentissement économique, et il faut que rétablir la confiance. D'ailleurs, il reste encore beaucoup à faire si l'on veut connecter ceux qui ne le sont pas encore – et atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement – d'ici à 2015.

42. Il importe de mieux intégrer l'utilisation de la téléphonie mobile à l'agenda du développement. Bien que de nombreux aspects de cette technologie aient besoin de marchés développés, certains de ces aspects pourraient être utilisés dans le monde entier. Elle mentionne en particulier l'incorporation des services de messagerie courte (SMS) aux stratégies de préparation aux situations d'urgence.

43. La cybersécurité est indispensable au développement des services basés sur l'Internet. L'établissement de lois et d'institutions offrant une protection adéquate des données est donc extrêmement important. Les gouvernements ne doivent pas sous-estimer la criminalité liée à l'Internet et doivent prendre des mesures énergiques contre les coupables. L'activité illégale sur l'Internet menée depuis l'Albanie est en hausse depuis quelques années, et personne n'a encore été arrêté ou poursuivi dans ce pays.

44. Il importe d'examiner avec soin la question des adresses du Protocole Internet (IP). Les adresses IP détiennent des informations importantes sur les utilisateurs et doivent donc être considérées comme données personnelles confidentielles. De plus, en l'absence de moteurs de recherche locaux sur les marchés émergents et dans les pays en développement, certains moteurs de recherche jouissent d'une position privilégiée pour la prestation de services, ce

qui ne fait qu'élargir le fossé numérique. En outre, le problème de l'évasion fiscale se pose lorsque les services sont dispensés depuis des pays tiers. Sa délégation attache une grande importance aux conclusions du Sommet mondial sur la Société de l'information et espère que la prochaine réunion de l'IGF à Charm El-Cheikh (Égypte) traitera de la sécurité et du respect de la vie privée sur l'Internet, du rôle des gouvernements et des questions liées à l'amélioration de l'accès et du contenu local.

45. Ce mois-ci, son gouvernement a adopté une stratégie pour le développement de la gouvernance électronique, qui devrait permettre au pays d'offrir des services efficaces et efficaces sur tout son territoire, et la République de Serbie et la Communauté européenne ont signé un protocole d'accord sur la participation de la Serbie au programme d'appui aux politiques de compétitivité et d'innovation de la Communauté en matière de TIC. Son gouvernement espère que les entreprises tireront un profit considérable des TIC et lanceront de nouveaux produits, services et procédés. Il est résolu à jeter des bases solides pour le progrès des TIC dans le pays. En fait, le passage à la société de l'information est un objectif stratégique de son gouvernement pour les années 2008-2012 et l'une des conditions de l'adhésion de la Serbie à l'Union européenne.

46. Enfin, bien que la contribution des TIC au développement humain, à une croissance durable et à la réduction de la pauvreté ait sans aucun doute été freinée par la crise financière et économique mondiale, les TIC pourraient renforcer les filets de protection sociale et donner une nouvelle impulsion aux capacités mondiales de réduction des risques.

47. **M. Shin Boonam** (République de Corée) déclare que la réduction de l'écart entre ceux qui ont accès aux nouvelles technologies et ceux qui ne l'ont pas devrait être une priorité et non pas une seconde considération. L'Afrique en particulier se heurte à de nombreux obstacles dans ses efforts en vue d'accroître la connectivité. De plus, sa situation géographique et son niveau de développement la rendent particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques.

48. Resserrer le fossé numérique est une tâche énorme. Aucun groupe ne peut le faire à lui seul. C'est pourquoi la coopération dans le domaine des TIC est essentielle, car elle offre un nouveau moyen de relever les défis du développement et de progresser vers la

réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Son gouvernement a fait des TIC au service du développement un secteur clef de son programme d'aide. En 2006, l'Agence coréenne de coopération internationale a consacré 25,5 millions de dollars à la coopération dans le domaine des TIC. Son gouvernement considère les TIC au service du développement comme un moyen d'aider les pays en développement à surmonter les obstacles institutionnels et infrastructurels. L'accès aux nouvelles technologies par le renforcement de l'infrastructure et de la capacité d'enseignement des TIC favoriserait la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Entre 2001 et 2009, plus de 3 000 Volontaires coréens de l'Internet ont dispensé une formation de base en informatique à plus de 90 000 personnes dans 66 pays en développement. En outre, les Volontaires coréens de l'Internet s'efforcent de promouvoir des projets conjoints à long terme avec des partenaires étrangers et aident à coordonner des activités culturelles destinées à favoriser les échanges de connaissances et les échanges culturels. Ces activités ont un impact durable et sont la base de toute nouvelle coopération bilatérale.

49. Son gouvernement appuie les travaux du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement (CAPFTIC) et reconnaît l'importance des réalisations de ce centre dans le domaine du renforcement des capacités, en particulier de la formation de ressources humaines à l'utilisation des TIC pour le développement. Pour avoir un plus profond impact, les stratégies TIC doivent être intégrées à des initiatives liées aux soins de santé, à l'éducation, au développement des petites et moyennes entreprises (PME), aux services publics et aux ressources humaines. Un meilleur accès aux TIC pourrait favoriser une gouvernance plus démocratique et transparente et créer un contexte propice à l'investissement.

50. L'accès aux TIC est non seulement l'un des buts visés par le 8^e Objectif du millénaire pour le développement, il est aussi la clef du progrès vis-à-vis de chacun des huit objectifs. La communauté internationale doit respecter le caractère synergique des TIC et s'employer activement à intégrer les TIC à tous les programmes de coopération au développement.

51. **M. Farias** (Brésil) souligne que si l'utilisation des TIC s'est considérablement développée d'une

façon générale et si les TIC retiennent davantage l'attention lors de la formulation de politiques à travers le monde, l'Organisation des Nations Unies a encore beaucoup à faire avant de pouvoir jouer le rôle central que lui ont attribué les conclusions du Sommet mondial sur la Société de l'information. En fait, depuis la phase de Tunis du Sommet, les progrès dans la mise en œuvre du Fonds mondial de solidarité numérique et de tout autre mécanisme susceptible de répondre aux insuffisances de l'aide publique au développement (APD) dans le domaine des TIC sont loin d'être satisfaisants. Il importe que les États membres adhèrent à ce fonds et soutiennent ses activités. Par ailleurs, il reste encore au Secrétaire général à lancer un processus efficace de coopération renforcée afin de permettre aux gouvernements de jouer leur rôle et de s'acquitter de leurs responsabilités en ce qui concerne les politiques relatives à l'Internet. Sa délégation préconise une plus grande coopération intergouvernementale sur les questions concernant l'Internet, notamment à l'égard des ressources d'une importance critique.

52. La construction d'une société de l'information ouverte, sans exclusive, diverse et fiable passe par la mise en place de processus de décision intergouvernementaux démocratiques. Les Nations Unies sont une instance de choix à cet égard. Il convient de veiller particulièrement à promouvoir et protéger l'intérêt du public, tant au plan national qu'international. Un traitement adéquat du cyberspace en tant que bien public doit être un important objectif. Des mesures doivent être débattues et développées pour permettre à chacun de bénéficier sur un pied d'égalité des nouvelles potentialités de la mise en réseau instantanée. Certaines questions telles que l'accès gratuit ou à peu de frais à l'information, à l'éducation et aux biens culturels et la promotion de la diversité culturelle sont d'une importance critique si l'on veut que les TIC contribuent au développement et à l'élimination de la pauvreté.

53. Sa délégation s'est félicitée de la création de l'IGF et a participé activement à ses trois premières réunions. À mesure qu'approche l'heure du bilan et que les résultats de l'IGF prennent plus d'importance, il est temps de se pencher sur l'avenir de ce forum. Il note avec satisfaction que la prochaine réunion de l'IGF à Charm El-Cheikh (Égypte) comprendra une séance intitulée "Taking stock and the way forward — on the desirability of the continuation of the Forum"

(« Bilan et perspectives d'avenir – faut-il poursuivre les réunions de ce Forum ? »).

54. L'agenda des Nations Unies devrait donner la priorité à l'édification d'un régime multilatéral, transparent et démocratique pour la gouvernance mondiale de l'Internet, avec la participation de tous. S'il reste encore beaucoup à faire, les progrès réalisés jusqu'ici par l'IGF sont tout à fait remarquables. Les trois premières réunions ont montré que l'IGF était une expérience vivante et en évolution et avait permis d'identifier des domaines où un consensus se faisait jour. Les prochaines réunions de l'IGF devront se concentrer sur l'organisation et l'examen de cette masse cumulée de données d'expérience et de résultats.

55. Sa délégation se félicite de certains événements concernant la gouvernance de l'Internet, en particulier l'affirmation d'engagements par le Département du commerce des États-Unis et la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet [Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)], qui a été conçue pour guider le transfert du régime de gestion du Système d'attribution des noms de domaine [Domain Name System (DNS)] du Gouvernement des États-Unis au secteur privé. Toutefois, si les dispositions qui visaient à assurer une plus grande autonomie à l'ICANN et une plus large participation internationale à la supervision de ses activités étaient des pas dans la bonne direction, l'affirmation des engagements n'a pas réussi à modifier certaines des principales caractéristiques de l'ICANN, en particulier l'absence de statut propre à lui conférer une personnalité juridique internationale ou à modifier le caractère unilatéral et exclusif des contrôles sur le répertoire racine du DNS. De plus, le fait que n'importe quelle partie peut dénoncer l'affirmation des engagements engendre des incertitudes juridiques. D'une façon générale, les questions d'expression et de participation des gouvernements et des organisations multilatérales aux affaires concernant le régime de gouvernance de l'Internet restent sans solution.

56. **M. Nirupam** (Inde) estime que les TIC ont donné la preuve du pouvoir de transformation de la technologie. Le téléphone portable, l'ordinateur individuel et l'Internet – une pure fantaisie quelques décennies auparavant – ont apporté une contribution décisive au développement. Il appartient aux pays en développement, avec une aide extérieure, de domestiquer les bienfaits des TIC. Outre le potentiel de croissance et d'emploi de leur secteur proprement dit, les TIC ont eu un impact positif sur le

développement d'autres secteurs de l'économie. Elles ont en outre aidé à élargir l'accès aux zones reculées, à promouvoir les marchés dans les zones rurales, à améliorer la transparence du secteur public et à développer l'accès à l'information.

57. Sa délégation est fière du succès de l'Inde en ce qui concerne la pénétration de la téléphonie mobile et se félicite que l'Inde soit citée comme exemple à suivre par les autres pays en développement. Les politiques synergiques de son gouvernement ont permis de réduire les monopoles, favorisé une concurrence ouverte et encouragé le développement de l'industrie locale, faisant des coûts de la téléphonie mobile indienne l'un des plus faibles du monde.

58. Il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire pour combler le fossé numérique. Pour ce faire, il faut donner la priorité à développer l'infrastructure et à rendre abordable l'accès à l'Internet. Il encourage les Nations Unies à jouer un rôle plus actif à cet égard et en appelle à la communauté internationale pour qu'elle augmente son appui financier et technique, afin que les conclusions du Sommet mondial sur la Société de l'information puissent être pleinement mises en œuvre.

59. Son gouvernement s'est employé activement à utiliser les TIC pour le développement. Les technologies de l'information comptent pour près de 6% de l'économie indienne et ont joué un rôle déterminant dans la croissance économique récente de l'Inde. Elles ont également permis de créer directement et indirectement des millions d'emplois. Son gouvernement utilise les TIC pour mettre en œuvre un ambitieux plan national d'e-gouvernance, comportant la création d'une infrastructure matérielle, l'établissement de mécanismes institutionnels appropriés, l'élaboration de politiques et de normes et la mise en place du cadre juridique nécessaire. Il a également lancé des initiatives de développement de logiciels dans les multiples langues du pays et un vaste projet d'attribution à chaque citoyen indien de son propre numéro d'identification.

60. Malgré la récession mondiale, la technologie de l'information reste l'un des secteurs à la croissance la plus rapide de l'économie indienne. Elle a enregistré des succès notamment dans la conception de logiciels et dans les services qu'elle a rendus possibles, notamment la sous-traitance de procédés industriels. Aujourd'hui, l'Inde s'achemine vers une sous-traitance à plus haute valeur ajoutée, connue sous le nom de

sous-traitance du traitement de données, ce qui comprend la recherche en évaluation, la recherche en investissement, le dépôt de brevets, le traitement des litiges juridiques et des litiges en matière d'assurance, l'enseignement en ligne et la fourniture de contenu pour les médias. Ces activités favorisent la croissance mondiale et ne doivent pas être bloquées par des tendances protectionnistes. Enfin, l'Inde joue un rôle de premier plan dans les activités liées aux TIC et a pris des mesures pour faire profiter d'autres pays en développement de son expérience. Il cite en particulier le projet d'e-réseau panafricain, qui utilise les fibres optiques et un satellite dédié à l'appui de la télé-éducation, de la télémédecine, de l'e-gouvernance, de l'information et du divertissement, de l'établissement de cartes des ressources et de services météorologiques à travers toute l'Afrique.

61. **M^{me} Semasinghe** (Sri Lanka), notant que 12% seulement de l'ensemble de la population des pays en développement utilisent l'Internet, souligne que le débat sur le fossé numérique devrait porter plus sur les problèmes spécifiques qui se posent à ces pays, tels que le développement du contenu local, que sur les progrès réalisés dans certains domaines tels que la large bande et la protection des données personnelles. À quelques exceptions près, l'accès à l'Internet dans les pays en développement souffre souvent de l'absence de contenu en langue locale, ce qui fait obstacle à la création d'une société de l'information autonomisée et ouverte et à la réalisation d'objectifs de développement approuvés à l'échelle internationale, y compris des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il importe donc que les politiques nationales concernant les technologies de l'information et des communications (TIC) et les actions de la communauté des bailleurs de fonds s'efforcent d'accroître le contenu en langues locales afin de rendre l'Internet pertinent et significatif pour les éléments pauvres et défavorisés des pays en développement.

62. Les recommandations du rapport du Secrétaire général reflètent les politiques nationales de son gouvernement à l'égard des TIC, qui sont mises en œuvre par l'Agence de Sri Lanka pour la technologie de l'information et de la communication [Information and Communication Technology Agency of Sri Lanka (ICTA)] et l'Institut Arthur C. Clarke pour les technologies modernes [Arthur C. Clarke Institute for Modern Technologies (ACCIMT)]. L'ICTA fournit

l'impulsion et les compétences pour la définition de stratégies nationales et la mise en œuvre de programmes au sein des secteurs public et privé. L'ICTA et l'ACCIMT s'emploient à développer un contenu local afin de combler le fossé numérique entre les régions rurales et urbaines du pays et entre ses diverses communautés en traduisant le logiciel générique d'accès à l'Internet et au courrier électronique d'anglais en Sinhala et en Tamil (les deux langues locales dominantes); à concevoir des claviers et des polices de caractères trilingues; à rendre quelque 300 sites web gouvernementaux accessibles dans ces trois langues; et à ouvrir un centre d'appel trilingue pour répondre aux questions.

63. À l'échelon local, le gouvernement a établi 600 *Nenasalas* ou centres d'aide pour répondre aux besoins en TIC des communautés rurales et autres et 245 centres *Vidatha* ou centres de renseignements chargés d'aider les petites et moyennes entreprises, de tenir des bases de données contenant des informations locales utiles au développement des TIC, notamment en ce qui concerne la disponibilité de matières premières et de données sur le chômage, et de gérer les programmes de formation en TIC. À l'échelon national, l'ACCIMT joue un rôle central dans la valorisation des ressources humaines, la recherche et le développement et les activités de formation en matière de technologies modernes, y compris les TIC, l'électronique, la technologie spatiale et la robotique. À travers ces mesures synergiques, ciblées et cohérentes, Sri Lanka vise à faire des TIC un élément quotidien de la vie de ses citoyens.

64. En conclusion, elle souligne la nécessité que se poursuivent la coopération et l'engagement de la communauté internationale, des institutions multilatérales, du secteur privé et de la société civile afin que soient mises en œuvre les conclusions du Sommet mondial sur la Société de l'information.

65. **M^{me} Toutkhalian** (Arménie) déclare que la diffusion des TIC dans les pays en développement est indispensable à la croissance économique et à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des économies nationales. En Arménie, le développement doit tenir compte de certains facteurs tels que le niveau relativement élevé du potentiel dans les domaines de la science et de l'éducation et de l'ampleur des activités de recherche et de développement, en même temps que des limites quant

aux moyens d'acheminement, au manque de ressources naturelles et à l'étendue limitée du pays.

66. Le gouvernement a identifié les TIC comme secteur prioritaire en 2000 et a créé un Conseil de soutien du développement des technologies de l'information, présidé par le Premier Ministre, pour servir de lien entre les entreprises, les établissements d'enseignement, les institutions non gouvernementales, les bailleurs de fonds et les organisations internationales. L'Assemblée nationale a adopté une loi sur la communication électronique, et un projet parrainé par l'État a été lancé en septembre 2009 afin d'accroître l'utilisation de l'ordinateur en Arménie en offrant des ordinateurs modernes avec logiciel à des prix abordables. Le Ministère de l'économie prépare actuellement un décret et une feuille de route pour la création d'une e-société, qui se concentrera sur l'accès à large bande, l'infrastructure Intranet du gouvernement, l'utilisation de l'ordinateur et de l'Internet, l'infrastructure et la sécurité.

67. La coopération internationale est essentielle au développement des TIC en Arménie et dans les autres pays en développement. L'Arménie a établi d'excellentes relations avec d'éminentes sociétés internationales telles que Microsoft et Hewlett-Packard. Le gouvernement organise régulièrement des expositions afin de sensibiliser la société arménienne aux bienfaits des TIC, et le premier congrès international sur les technologies arméniennes s'est tenu à San Francisco en 2007.

68. L'Arménie ne ménagera aucun effort dans la poursuite de son ambitieux objectif de devenir un modèle régional en matière de TIC, de créer une société de l'information et, finalement, d'atteindre les OMD, et il exhorte la communauté internationale, en particulier le système des Nations Unies, à l'aider dans cette tâche.

69. **M. Ahmed** (Bahreïn) déclare que les TIC offrent aux pays en développement des possibilités de progresser et de relever leur niveau de vie, et elles offrent à leurs populations la possibilité de s'intégrer à la communauté mondiale. L'éducation vient en tête des domaines où la technologie de l'information apporte d'importantes contributions.

70. Sa délégation approuve la recommandation formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2008/3 que lors de la soumission de leurs rapports sur la mise en œuvre des conclusions du

Sommet mondial sur la société de l'information, les organismes qui coordonnent la mise en œuvre des grandes orientations appellent l'attention de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les obstacles et problèmes rencontrés par toutes les parties prenantes. Les commissions régionales devraient continuer à appuyer la mise en œuvre de ces conclusions à travers les programmes de travail régionaux.

71. Son pays a consacré une grande attention au secteur de la technologie de l'information, compte tenu du rôle prééminent de ce secteur dans la promotion d'un développement durable. En 2007 a été établie à Bahreïn la e-Government Authority par Décret royal, conformément à la stratégie du pays qui vise à créer une économie de pointe du savoir et à fournir électroniquement des informations et tous les services administratifs de base à tous les clients (citoyens, résidents, employeurs, visiteurs). Le but est de faire de l'e-Gouvernement du pays un chef de file dans la région, le classant au moins au cinquième rang en Asie d'ici à 2010.

72. Une deuxième conférence sur les TIC pour les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord devait se tenir à Bahreïn en novembre, en coopération avec des associations et organisations locales et régionales, afin de tirer parti du succès de la première conférence, tenue au Liban l'année précédente. Cette conférence devait mettre en lumière l'industrie des TIC au Moyen-Orient et aider à définir le rôle que pourraient jouer à l'avenir les entreprises de Bahreïn et d'autres pays du golfe Persique dans la sensibilisation aux TIC et l'offre de services et des meilleures pratiques internationales.

73. Son pays n'a ménagé aucun effort pour combler le fossé numérique par rapport aux pays avancés, et vient d'adhérer à l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement.

74. **M. Jafarov** (Azerbaïdjan) déclare que bien que l'accès aux TIC se soit quelque peu amélioré, les progrès sont lents et certains pays se heurtent encore à de graves problèmes de connectivité. Le processus de construction d'une infrastructure appropriée pour rendre possible la connectivité doit d'abord être entrepris au niveau régional et doit garantir des normes de qualité appropriées quant à la rapidité et au prix. Les initiatives doivent tendre à améliorer la qualité de l'accès à l'Internet et à le rendre plus abordable pour

les particuliers comme pour les entreprises, à améliorer l'infrastructure des télécommunications, à favoriser l'inclusion sociale et à renforcer le développement économique par le biais d'initiatives de commerce, de santé et d'éducation électroniques.

75. L'Azerbaïdjan, avec l'aide de partenaires régionaux et internationaux, continue à rechercher des moyens d'améliorer la connectivité régionale. Le gouvernement a proposé une initiative visant à construire et gérer conjointement l'Autoroute de l'information transeurasienne, qui facilitera l'accès à l'Internet, aux réseaux de télécommunications et à l'information dans la région. Le projet de résolution soumis par l'Azerbaïdjan serait un pas important vers la coopération pour combler le fossé numérique dans la région, et les Nations Unies, les commissions régionales et d'autres parties prenantes devraient continuer à encourager l'appui à la réalisation de cet objectif à l'échelle mondiale.

76. **M. Zdorov** (Biélorus) souligne la nécessité d'accroître la coopération internationale dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement, en particulier pour surmonter la crise financière et économique actuelle et aider à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Pour réaliser de tels progrès, il faut l'infrastructure appropriée, notamment le cadre législatif, l'équipement et le personnel nécessaires. Les organisations du système des Nations Unies peuvent jouer un rôle important à cet égard, et compte tenu de son caractère universel et de son autorité morale, l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité particulière de veiller à ce que les TIC contribuent au développement et non pas à creuser le fossé numérique.

77. Le Biélorus a entrepris d'améliorer son infrastructure des TIC de diverses façons, y compris par son programme « Biélorus électronique » et par le succès de son Parc technologique avancé. Les entreprises biélorussiennes sont parmi les principaux fournisseurs de services de programmation d'Europe de l'Est, et deux des quatre plus grandes entreprises de programmation de la région fonctionnent au Biélorus.

78. Le Biélorus jouera un rôle actif au sein du Conseil stratégique de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement. Pour renforcer la coopération internationale, il a décidé de participer au sommet

international sur les TIC, Connecter la CEI, qui doit se tenir les 26 et 27 novembre 2009. Le Bélarus accorde également une grande attention aux initiatives pratiques régionales d'établissement et de développement d'une infrastructure TIC, et il appuie l'initiative de l'Autoroute de l'information transeurasienne.

79. **M^{me} Millard-White** (Trinité et Tobago), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que bien qu'il y ait beaucoup d'avantages à attendre des TIC, du fait de l'écart technologique qui se creuse, à quelques rares exceptions près, entre les pays développés du Nord et les pays en développement du Sud, ces avantages sont loin d'être partagés par le monde entier. D'après le Rapport 2009 sur l'économie de l'information publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), si, d'une part, le fossé numérique se ressert avec une utilisation plus large de la téléphonie mobile, d'autre part, il s'élargit pour ce qui est de la technologie à large bande.

80. Les téléphones mobiles ont de plus en plus la préférence sur les lignes fixes dans les pays en développement; ainsi, l'Inde a enregistré plus de 100 millions de nouveaux abonnés entre janvier et juillet 2009. La propagation de la téléphonie mobile a ouvert de nouvelles perspectives pour les micro-entreprises, en particulier dans l'agriculture et la pêche, et l'extension de la technologie à large bande au téléphone mobile contribuerait sensiblement à réduire la pauvreté dans les pays en développement en favorisant l'initiative privée et en renforçant les capacités d'innovation dans l'industrie. Bien que les conditions dans les pays en développement soient plus restrictives, la CARICOM a demandé instamment à la CNUCED de continuer à explorer les perspectives de croissance offertes par l'expansion de la téléphonie mobile à large bande. Elle se félicite des initiatives prises à la suite du forum « Tunis+3 : le large bande, une industrie du contenu pour le développement », tenu en novembre 2008, sur les stratégies et les options pour développer l'accès à prix modique à la technologie fixe ou sans fil à large bande dans les pays à faible revenu.

81. Les États membres de la CARICOM doivent examiner de près leurs possibilités de développement des TIC; en fait, l'infrastructure des TIC dans la région est relativement acceptable, pour ce qui est des lignes téléphoniques terrestres, des câbles sous-marins et des liaisons par satellite. La région entend poursuivre sa collaboration aux examens des politiques de la

CNUCED en matière de science, de technologie et d'innovation, afin de faciliter l'intégration de ces politiques, y compris de celles concernant les TIC, aux stratégies nationales de développement.

82. Conformément à la deuxième phase du Sommet mondial sur la Société de l'information, la CARICOM a préparé un projet de stratégie régionale sur les TIC au service du développement (ICT4D) qui a fixé 2015 comme limite pour la pleine intégration de la région à la société de l'information. ICT4D offre un moyen de combler les fossés numérique, social et économique dans certains domaines tels que l'atténuation de la pauvreté et le renforcement des capacités. Les objectifs d'ICT4D pour la région sont notamment de maximiser les possibilités pour tous les citoyens des pays de la CARICOM de tirer profit de l'économie et de la société de l'information, des progrès de la croissance de l'infrastructure, de l'établissement d'un cadre réglementaire propre à faciliter les transactions électroniques, d'une formation qui leur permette de participer à une économie fondée sur l'information et les connaissances et de promouvoir la croissance de leurs communautés dans une économie de l'information. Les TIC peuvent améliorer les perspectives de développement de la région; la connectivité est l'un des principaux facteurs propres à aider à combler le fossé numérique et à offrir des possibilités de développement aux pays en développement qui s'intègrent davantage à la société de l'information.

83. **M. Ovalles-Santos** (République bolivarienne du Venezuela), notant que les TIC sont un moyen utile de promouvoir un développement durable et la réduction de la pauvreté, déclare que le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans la révolution des TIC en favorisant les synergies, en coordonnant les efforts nationaux et en ouvrant la voie à la réduction du fossé numérique. Son gouvernement estime que les TIC permettent aux États et à la société en général de se doter d'un système qui favorise le bien-être et le progrès, et c'est là une vision à laquelle il entend s'associer en participant activement à leur développement.

84. Conformément au Sommet mondial sur la Société de l'information, son gouvernement a pris des mesures en vue de démocratiser l'accès aux TIC par le biais de mécanismes de promotion de la recherche scientifique, de l'acquisition de connaissances, des transferts de technologie et de l'innovation afin de renforcer les

capacités de création, d'utilisation et de diffusion des connaissances, en tenant compte de la diversité culturelle et linguistique. Le nombre d'utilisateurs de l'Internet dans le pays a augmenté de 830% entre 1998 et 2008, avec la mise en place de plus de 2 000 centres publics d'accès à l'Internet. L'utilisation du téléphone mobile se situe à plus de 45% de la population, et a enregistré plus de huit millions de nouveaux utilisateurs au cours des six derniers mois.

85. Les TIC ont un rôle essentiel à jouer dans les stratégies multilatérales et nationales de réduction de la pauvreté si l'on veut promouvoir leur développement et atteindre les OMD. Il demande la création d'une société de l'information qui soit transparente, ouverte, démocratique, multilatérale et multisectorielle, sans fossé numérique, et où les citoyens puissent enrichir leurs propres connaissances. Les Nations Unies doivent s'efforcer de modifier les mentalités afin que la communauté internationale acquière une compréhension plus profonde de la façon dont les TIC transforment les contextes sociaux. Le satellite Simon Bolivar constitue un pas vers la souveraineté de son pays dans le domaine des TIC, condition essentielle au bien-être social de sa population.

86. **M. Mero** (République-Unie de Tanzanie), notant que les TIC sont la clef du développement, déclare que la rapidité de l'évolution technologique dans le secteur des TIC à travers le monde n'est pas si facile à gérer sans une préparation adéquate. Son pays s'efforce de suivre le rythme des progrès en formulant une politique nationale des TIC qui facilite l'adaptation aux nouvelles technologies et favorise ainsi le développement socioéconomique et politique. L'investissement local et international dans le secteur des TIC a progressé considérablement par suite des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de cette politique, notamment de l'établissement de cadres de législatifs et réglementaires, tels que la Tanzania Communications Regulatory Authority, de la coordination avec d'autres secteurs, de la libéralisation des importations de TIC et de la réforme du système d'éducation. Cette nouvelle politique a permis la pleine libéralisation du secteur des TIC et favorisé ainsi une énorme expansion de la télédensité et un accroissement de l'utilisation du téléphone mobile et de l'accès à large bande. Le gouvernement continuera d'encourager l'autorité réglementaire à se montrer novatrice, de manière à faire en sorte que l'objectif d'un service universel soit atteint dans un avenir pas trop lointain.

87. En juillet 2009, le Président de la République-Unie de Tanzanie a inauguré une autoroute Internet à large bande reliant l'Europe et l'Asie à l'Afrique qui devrait favoriser l'investissement dans son pays et les pays voisins et, en fin de compte, une plus forte croissance de l'activité des TIC et leur utilisation dans tous les secteurs de la société. Son pays espère bénéficier du soutien continu de ses partenaires face aux défis de l'expansion des TIC, notamment à la nécessité d'améliorer l'accès aux équipements TIC dans les communautés rurales, de développer les ressources humaines et autres dans le secteur et de faire face à la crise de l'énergie.

88. **M^{me} Filip** [Observatrice pour l'Union interparlementaire (UIP)], déclare que bien que les nouvelles méthodes de communication jouent un rôle important dans la gouvernance, elles sont un peu moins efficaces pour ce qui est de favoriser la participation des citoyens au processus politique. Elle préconise de nouvelles approches pour aider les parlements des pays en développement, notamment par une meilleure coordination des efforts en vue de partager les compétences techniques. Dans les pays en développement, on pourrait améliorer les TIC par une utilisation plus stratégique des ressources financières de la communauté internationale des bailleurs de fonds, en tenant compte de la nécessité d'infrastructures de TIC plus fiables, d'une planification stratégique, d'une gestion de haut niveau des TIC, d'une formation de qualité du personnel, du développement de systèmes de base pour la gestion des documents et de la mise en œuvre de normes ouvertes. La prochaine édition du Rapport mondial sur l'e-Parlement, qui doit sortir en mars 2010, contiendra un examen de l'utilisation des TIC dans les parlements, et devrait montrer que, malgré certains progrès, la plupart des pays en développement restent loin en arrière.

89. À sa troisième réunion de haut niveau, en mars 2009, le Conseil d'administration du Centre mondial pour les TIC au Parlement a défini des objectifs stratégiques pour permettre aux parlements de jouer un rôle important dans le développement de la société de l'information. Ces objectifs étaient centrés sur cinq domaines clefs: établir des politiques nationales et internationales de nature à créer une société de l'information équitable et ouverte à tous; renforcer le lien entre les législatures et leurs administrés; améliorer la qualité de l'accès à la législation nationale

et au processus législatif; faire en sorte qu'à travers le monde, les législatures parviennent à maîtriser les outils des TIC; et concevoir un programme d'assistance technique plus solide et mieux coordonné. Ces objectifs feront l'objet d'un examen complémentaire lors de la troisième Conférence mondiale sur l'e-Parlement, qui doit se tenir la semaine suivante à Washington, D.C. et qui consacrera des séances à un large éventail de questions de politiques et de questions techniques. Lors d'une séance sur la technologie et la gouvernance, il sera procédé à un examen de l'impact de l'utilisation d'outils de communication nouveaux et novateurs tels que les médias sociaux, la messagerie texte et les courriers électroniques ciblés des campagnes électorales de plusieurs pays. L'utilisation synergique des TIC pourrait aider les législateurs et les fonctionnaires en général à se tenir davantage à l'écoute des préoccupations des citoyens, ce qui pourrait à son tour influencer sur les perceptions qu'ont les citoyens de la pertinence, de l'efficacité et de la légitimité des institutions publiques.

90. Les dirigeants politiques représentés au sein du Conseil d'administration du Centre mondial pour les TIC au Parlement ont demandé la coordination des efforts afin d'aider les parlements à travers le monde à maîtriser les technologies modernes et à devenir vraiment représentatifs, transparents, accessibles, responsables et efficaces. Elle exhorte les membres de la Deuxième Commission à appuyer les efforts en vue d'atteindre ces objectifs stratégiques en favorisant une meilleure collaboration entre les parlements et les partenaires au développement et une meilleure intégration des TIC.

Point 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (A/64/253 and A/64/310)

91. **M. Montes** (Chef, Division de l'analyse des politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général sur la coopération au développement avec les pays à revenu intermédiaire (A/64/253).

92. **M. Seth** (Directeur, Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, Département des affaires économiques et sociales)

présente le rapport du Secrétaire général sur le rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (A/64/310). Il exhorte les États à tirer pleinement profit des diverses réunions multilatérales importantes qui doivent se tenir dans les prochaines semaines et les invite à envisager un aspect particulier de la mondialisation sur lequel le rapport de l'année prochaine pourrait se concentrer afin d'optimiser la valeur de ce rapport pour les travaux de la Commission.

93. **M^{me} Becker** (Suède), parlant au nom de l'Union européenne; des pays candidats – la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie; des pays engagés dans un processus de stabilisation et d'association – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie; ainsi que de l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Islande, la République de Moldova et l'Ukraine, déclare que si la mondialisation a apporté beaucoup de bienfaits, elle s'est aussi accompagnée d'inégalités croissantes, et la communauté internationale doit veiller à ce que les bienfaits soient partagés par tous les pays, compte tenu en particulier du fait que les effets de la crise économique et financière mondiale se font le plus cruellement sentir dans les pays en développement.

94. Elle salue l'analyse donnée par le Secrétaire général des conséquences des crises actuelles sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD sur lesquels les progrès sont lents, notamment l'Objectif No.1 concernant la faim et l'Objectif No. 5 concernant la santé maternelle. Il faut examiner de plus près les moyens de faire en sorte que tous les pays jouissent des possibilités offertes par la mondialisation, et mieux aider les pays qui ont été jusqu'ici oubliés. Les efforts de développement des Nations Unies devraient tendre à promouvoir une action collective sur les biens publics mondiaux. Elle réitère l'appui de l'Union européenne aux actuelles initiatives de réforme de Bretton Woods concernant la gouvernance mondiale et ne comprend pas pourquoi le rapport n'en faisait pas mention. Des marchés ouverts et un solide système commercial multilatéral – et non pas le protectionnisme – sont la clef de la croissance économique et du développement. Le meilleur moyen de protéger l'économie mondiale du protectionnisme serait de parvenir en 2010 à une conclusion exhaustive, ambitieuse et équilibrée du Cycle de Doha.

95. Bien que les programmes de protection sociale soient de plus en plus perçus comme un investissement dans les ressources humaines, on note une tendance, dans les périodes difficiles, à réduire l'investissement dans la santé, l'éducation et la protection sociale. Cela à son tour réduit les possibilités d'emploi et fait obstacle à la réalisation des autres conditions indispensables à une croissance économique ouverte à tous. Ces situations frappent le plus durement les pauvres, et les femmes et les filles sont parmi les éléments les plus exposés. C'est pourquoi sa délégation se félicite de la suggestion du Secrétaire général de créer un minimum de protection sociale comprenant les services essentiels et des transferts sociaux, et appuie le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du travail. Le secteur privé pourrait jouer un rôle clef dans la réduction des inégalités, et il convient d'encourager les efforts déployés par ce secteur pour accepter et promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Il importe que les États lèvent des impôts afin d'offrir les services essentiels à leur population et de créer les conditions de leur développement économique. La coopération internationale en matière fiscale est indispensable à cet égard.

96. Sa délégation souhaiterait avoir davantage de renseignements sur la façon dont les Nations Unies coopèrent avec leurs partenaires pour protéger les éléments les plus pauvres et les plus vulnérables de la société au moyen de programmes de protection sociale tels que le Système d'alerte mondial sur les vulnérabilités. Étant donné que les femmes des régions rurales des pays en développement sont particulièrement vulnérables à la pauvreté, surtout en temps de crise, la création d'une puissante institution des Nations Unies consacrée aux femmes serait la bienvenue.

97. À propos des pays à revenu intermédiaire, elle déclare que sa délégation se félicite de la poursuite du débat sur la coopération au développement, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, l'instauration d'une bonne gouvernance, la réduction des inégalités sociales et économiques, la diversification du commerce et le renforcement de la résistance aux chocs extérieurs. Les efforts déployés par les pays à revenu intermédiaire pour relever les grands défis de l'élimination de la pauvreté auxquels ils restent confrontés devraient bénéficier de l'appui du système des Nations Unies, des institutions financières

internationales et d'autres parties prenantes. L'aide publique au développement reste essentielle pour un certain nombre de pays à revenu intermédiaire, au même titre que les approches adaptées à leurs besoins spécifiques. Elle se réjouit de la décision de la Banque mondiale d'accroître le volume de ses prêts aux pays à revenu intermédiaire pour des projets d'infrastructure qui pourraient se trouver menacés par des crises futures, mais adresse une mise en garde contre le danger qu'il y aurait à détourner l'attention et des ressources des pays les moins avancés.

La séance est levée à 13 h 10.